

Séance du : 26 juin 2025

n° 34/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 15.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Christine BIGNON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Philippe LASMAN, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Alexia BOUSQUET, Marie-France LOISEL, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Marius MILHES à Gilbert HEBRARD, Florence SIORAT à Brice ASENSIO, Hélène MARTY à Estelle VILESPY.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Evelyne CESSSES, Magali COURNEDE, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Roger PEDRERO,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250626-34_2025-DE

Objet : Création d'un emploi permanent pour le poste de gestionnaire GAL-chargé(e) de mission développement territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.1° et L. 313-1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Président informe les membres du comité syndical :

- L'agent en poste en tant que gestionnaire du GAL des Terroirs du Lauragais va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2026.

La charge de travail en ce début de programmation nécessite le remplacement de cet agent à temps non complet qui pourrait voir son poste s'enrichir d'une partie de la mission culture qui se termine fin décembre 2025.

Il est donc proposé au comité syndical la création d'un poste de gestionnaire GAL/chargé(e) de mission développement territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2026, catégorie B pour assurer les missions suivantes :

1. Assurer la gestion et le suivi administratif du programme européen LEADER :
 - Accompagnement administratif des porteurs de projets (maîtres d'ouvrage). Pré-instruction administrative et financière des dossiers ;
 - Liaison avec l'Autorité de gestion, transmission des dossiers. Suivi des conventions juridiques d'engagement. Dépôt et suivi des dossiers via EUROPAC.
 - Liaison avec l'organisme payeur (Agence de Services et de Paiement) :
 - o Suivi des demandes de paiement
 - o Suivi des contrôles des maîtres d'ouvrages
- 2 - Participer au bon fonctionnement du programme :
 - Assurer l'organisation pratique des réunions du comité de programmation.
 - Tâches administratives liées à la mission
 - Participations aux diverses réunions liées à la mission
 - Veiller à la bonne articulation avec les autres réflexions du PETR
 - Assurer une veille réglementaire dans le domaine des fonds européens
- 3 – Mission développement territorial :
 - Coordination et animation de la stratégie du PETR du Pays Lauragais en matière de Développement territorial, et notamment culturelle (Pilotage de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), Pilotage des projets culturels du PETR et du GAL) ;
 - Participation à la préparation, au suivi et à la co-animation des instances décisionnelles et groupes de travail.
 - Accompagnement et soutien technique des acteurs locaux publics ou privés participant à la stratégie du territoire : mise en contact, animation ponctuelle, aiguillage dans le choix des aides financières, sollicitations des partenaires pour appui et mise en relation ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250626-34_2025-DE

Monsieur le Président précise que le poste de Gestionnaire GAL/chargé de développement territorial proposé ne constitue pas le recrutement d'un agent supplémentaire mais est bien la fusion des 2 postes actuels dont les contrats arrivent à échéance.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-1° précité ;

Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de la du programme Leader.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Le tableau des emplois sera modifié.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

1°) – d'AUTORISER la création d'un poste de Gestionnaire GAL/chargé de développement territorial, selon les modalités exposées, à compter du 1er janvier 2026,

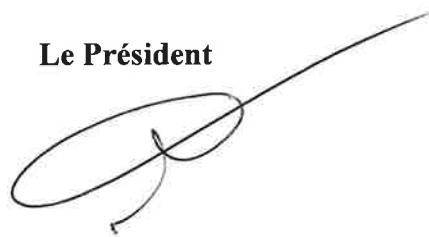
2°) – de MODIFIER le tableau des effectifs,

3°) – d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 26 juin 2025

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. 04 68 69 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250626-34_2025-DE